

Conseil de Vie Sociale

Compte rendu réunion du 28/09/2022

Présents :

- Représentants des résidents (titulaires) : M. DEBAQUE Yves et Mme ABBA Virginie.
- Représentants des résidents (suppléants) : Mme CAMPAGNE Aline et Mme MORELLATO Michèle
- Représentants des familles (titulaires) : Mme DURRIEU Monique et Mme BOUCHOU Annie
- Représentants des familles (suppléants) : BAYEUL Hélène
- Représentants du personnel (titulaires) : Mme GARCIA Rachel et Mme OPERTI Michèle
- Représentants du personnel (suppléants) : M. GERARD Bruno et Mme LUNION Marina
- Représentant du CCAS : M. CARON Sébastien
- Directeur : M. FAHET Georges,
- Invité : M. SARDA Alain, bénévole de la Croix Rouge au sein de l'établissement.

Excusé : M. CAMPAGNE Alain (représentant des familles suppléant)

Un tour de table est réalisé afin de permettre aux nouveaux membres du CVS de se présenter.

M. FAHET commence la réunion en remerciant toutes les personnes présentes pour leur investissement et leur mobilisation. Il rappelle les obligations légales fixées par la loi du 2 janvier 2002 concernant l'existence du Conseil de Vie Sociale au sein de l'établissement. Ce conseil est une instance de dialogue où la parole est libre. Il précise cependant la confidentialité des propos tenus pendant ces réunions.

M. FAHET poursuit en rappelant les résultats des élections :

- Résidents titulaires : M. DEBAQUE Yves ; Mme ABBA Virginie
- Résidents suppléants : Mme CAMPAGNE Aline ; Mme MORELLATO Michèle
- Familles titulaires : Mme DURRIEU Monique ; Mme BOUCHOU Aline
- Familles suppléants : Mme BAYEUL Hélène ; M. CAMPAGNE Alain
- Personnels titulaires : Mme GARCIA Rachel (auxiliaire de vie) ; Mme OPERTI Michèle (aide-soignante et ASG)
- Personnels suppléants : M. GERARD Bruno (infirmier) ; Mme LUNION Marina (animatrice)

M. FAHET présente et commente ensuite le règlement intérieur proposé au vote pour cette première réunion. Il est adopté à l'unanimité.

Enfin, il est procédé à l'élection du Président et du vice-Président du Conseil de Vie Sociale. Mme ABBA et M. DEBAQUE se portent candidats mais dans un second temps Mme ABBA renonce à se présenter ; M. DEBAQUE est donc élu Président du CVS. La vice-présidence du CVS est assurée par Mme BOUCHOU.

Avant de céder la parole aux représentants des résidents et des familles, M. FAHET aborde quelques points d'actualité de l'établissement.

❖ Point Covid 19

Un nouveau vaccin a été élaboré tenant compte des variants circulants. Tous les résidents (à quelques exceptions près) ont réalisé leur second rappel (ou 4^{ème} dose) ; il n'est pas pour l'heure d'actualité de réaliser une troisième dose de rappel (au moment où est rédigé ce compte-rendu, les autorités sanitaires nous ont informés de la nécessité de réaliser le 3^{ème} rappel en même temps que la vaccination antigrippale).

Le personnel est toujours soumis à l'obligation vaccinale.

Depuis le 31 juillet 2022, les mesures de protection en établissement ont été considérablement allégées ; seul le port du masque à l'intérieur de l'EHPAD reste obligatoire, ceci pour les membres du personnel comme pour les visiteurs.

❖ Subvention Plan d'Aide à l'Investissement du Quotidien 2021

L'établissement a sollicité et obtenu en 2021 une aide à l'investissement du quotidien qui s'inscrit dans le cadre du Ségur de la santé et du plan « France relance ». L'aide accordée, d'un montant de 35 895.00€, vise à contribuer au financement de projets apportant une amélioration concrète et rapide au quotidien des résidents de l'établissement ainsi que des professionnels qui y travaillent.

Plusieurs types de projets ont ainsi pu être menés à bien :

○ Dispositifs de prévention des chutes

20 chambres de l'établissement dont la totalité des chambres de l'unité de vie protégée ont été équipées de détecteurs de chutes. Ces appareils permettent de déclencher une intervention rapide du personnel en cas de chute du résident permettant d'en limiter au maximum les conséquences délétères. Ce matériel est également doté d'un dispositif de détection des mouvements qui déclenche une lumière au sol lorsqu'un résident se déplace dans sa chambre dans l'obscurité, permettant ainsi de sécuriser les déplacements nocturnes et donc de réduire les risques de chutes.

○ Matériel médical pour la prise en soin des résidents

La subvention accordée a permis l'acquisition d'un électrocardiographe portable permettant au personnel de soins de réaliser en cas d'urgence un premier tracé ECG en attendant l'arrivée du SAMU ou des pompiers, ainsi que d'un Bladder Scan destiné à la détection des globes vésicaux.

○ Acquisition de 4 moteurs supplémentaires pour les rails de transferts plafonniers

installés dans la totalité des chambres de l'établissement, ceci afin de faciliter le travail des professionnels.

○ Aménagement d'une allée de circulation en béton devant l'établissement

permettant aux résidents, qu'ils soient valides ou en fauteuil roulant, de faire le tour de l'établissement en toute sécurité sans risque de chute.

L'ensemble des participants au CVS, représentant des résidents, des familles et des professionnels, fait part de son approbation et de sa satisfaction quant à la nature et à l'intérêt des achats et travaux réalisés dans le cadre du PAI du quotidien.

❖ Subvention Plan d'Aide à l'Investissement du Quotidien 2022

Comme en 2021, l'établissement va solliciter en 2022 une aide à l'investissement du quotidien qui s'inscrit dans le cadre du Ségur de la santé et du plan « France relance ». L'aide possiblement accordée sera d'un montant de 22 000€. Cette aide doit contribuer au financement de projets apportant une amélioration concrète et rapide au quotidien des résidents de l'établissement ainsi que des professionnels qui y travaillent.

Plusieurs types de projets vont être proposés pour ce nouveau PAIQ 2022 :

- Acquisition de 20 sièges ergonomiques :

Ces sièges sont conçus pour apporter un maximum de confort aux résidents et soulager les soignants en réduisant le risque de TMS. Ils sont équipés d'une poignée ergonomique, de roulettes et d'accoudoirs coulissants.

Cela permet d'installer les personnes au plus près de la table et de préserver ainsi au maximum leur autonomie pour la prise des repas. Les roulettes permettent également de déplacer les résidents sans effort, et de les accompagner lors des transferts de fauteuils. L'assise large est réglable en profondeur pour s'adapter à toutes les morphologies.

- Acquisition de 10 tables ergonomiques :

Ces tables sont également conçues pour le confort des résidents et la réduction des TMS pour le personnel.

Elles sont réglables en hauteur pour s'adapter à la taille des résidents, qu'ils soient valides ou installés en fauteuil roulant.

Elles sont de plus équipées de roulettes intégrées les rendant faciles à déplacer sans effort et permettant donc une réorganisation rapide des espaces.

- Appareil modulaire de verticalisation (achat de 3 unités) :

Il s'agit d'un appareil d'aide au transfert pour les personnes ayant des difficultés motrices des membres inférieurs.

Ce matériel est muni d'une base pivotante évitant au personnel de porter les résidents lors des transferts et permettant donc de réaliser rapidement un transfert assis-assis en toute sécurité pour les résidents comme pour les professionnels.

- Kit pédagogique PRAP2S :

Dans la perspective de renforcer la prévention des risques professionnels et en particulier des Troubles musculosquelettiques, l'ergothérapeute de l'établissement a suivi la formation de formateur PRAP2S (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique dans le secteur Sanitaire et Social) avec pour objectif d'assurer la formation

en interne de l'ensemble des professionnels qui ont dans leur activité une part importante de travail physique (manutention des personnes, travaux ou gestes répétitifs, postures de travail contraignantes prolongées).

Dans ce contexte, notre demande concerne le financement d'un kit pédagogique permettant de mener les formations PRAP2S de façon satisfaisante.

○ Déco-thérapie: Personnalisation des portes des chambres de l'unité de vie protégée :

Le projet vise une amélioration de l'environnement de vie des personnes âgées et consiste en la personnalisation des 15 portes de chambres situées à l'unité de vie protégée.

Il s'agit concrètement de peindre chaque porte de couleurs et motifs différents, avec numéro et encart ardoise pour écrire le nom du résident.

La personnalisation des portes permet une aide au repérage et rend l'environnement moins anxiogène. L'apport de couleurs différentes et la personnalisation permettent à chaque résident d'identifier plus facilement son espace privé.

La déco-thérapie permet au quotidien une stimulation passive des capacités créatrices des résidents, contribue à réguler les angoisses et à retarder le processus dégénératif.

M. FAHET cède ensuite la parole aux représentants des résidents.

M. DEBAQUE aborde un certain nombre de questions sur le personnel.

« Où en est-on pour le médecin coordonnateur » ?

M. FAHET indique que jusqu'à présent l'offre de recrutement n'a pas porté ses fruits.

« A quand la 2^{ème} animatrice » ?

Celle-ci a été recrutée en cours d'été et arrive le 04 octobre.

Les deux animatrices ont des contrats à temps non complet : Marina est à 28h75 par semaine (mais en réalité à 30 voire 32h hebdomadaires) et Anaïs la nouvelle animatrice à 22h par semaine (mais avec des plannings là aussi souvent augmentés à 25h/semaine).

L'objectif dans un futur proche est de consolider le service animation et passer à 2 équivalents temps plein.

Nous projetons enfin de recruter dès que possible un service civique venant en renfort de l'animation.

M. DEBAQUE demande « quand doit arriver la nouvelle psychologue » ?

Son arrivée est prévue pour le 03 octobre.

Mr DEBAQUE demande où en est le projet d'acquisition d'un véhicule adapté TPMR (Transport de Personnes à Mobilité Réduite)

Marina explique que pour cela, il faut monter un projet et se mettre à la recherche de subventions. (A ce jour, une première demande de subvention de 20 000€ été adressée à la fondation des hôpitaux de Paris).

M. DEBAQUE aborde ensuite la **question de la qualité de la restauration** et énonce un certain nombre de remarques :

« les repas sont cuits la veille » ; « les pommes de terre sont parfois insuffisamment cuites » ; « les aliments sont parfois froids » ; « les menus ne sont pas suffisamment variés »...

Un certain nombre de questions sont également posées :

« qui fait les achats » ; « qui fait les menus » ; « où s'approvisionne-t'on ? »...

Des réponses sont apportées par M. FAHET qui indique par ailleurs que toutes les questions relatives au service restauration méritent une réunion spécifique avec l'ensemble des résidents. Celle-ci se tiendra d'ici la fin de l'année.

La parole est ensuite laissée aux représentants des familles.

Est-il possible de souscrire un abonnement Canal+ pour les résidents, au moins en collectif ?

M. FAHET : « nous allons nous renseigner sur les possibilités techniques et le coût de l'abonnement ».

Une question est posée sur l'approche Montessori

M. FAHET : Cette méthode vise à permettre aux personnes présentant des troubles cognitifs, mêmes sévères, d'interagir positivement avec leur environnement en s'engageant dans des activités porteuses de sens et qui leur offre un rôle social.

Il s'agit de faire travailler les professionnels sur la représentation qu'ils ont des personnes atteintes de démences dégénératives ou vasculaires. Cette approche poursuit plusieurs objectifs :

- savoir repérer, évaluer les capacités restantes chez les personnes démentes, quel que soit le stade de la démence,
- apprendre à utiliser une communication, une posture, un savoir-être, un savoir-faire adaptés dans la relation avec les personnes démentes,
- apprendre à créer des activités occupationnelles individuelles ou à plusieurs dans le quotidien (cela peut être au cours d'un repas) adaptées au vécu, habitudes et sources de plaisir des personnes, et à leurs capacités préservées afin que chaque personne se sente actrice et valorisée,
- permettre de redonner à ces personnes âgées dépendantes, un rôle social, un sentiment d'appartenance au sein de l'Institution, amoindrir leur ressenti parfois de solitude et d'abandon, créer des instants de plaisir et permettre ainsi de diminuer certains troubles du comportement.

Pourquoi les familles ne participent pas aux différents spectacles ?

M. FAHET : En raison de la crise sanitaire, l'accès aux espaces collectifs était interdit au public jusqu'au mois de juillet 2022. Depuis ces mesures de restriction se sont assouplies mais nous ne sommes pas encore en mesure d'organiser des repas ou des spectacles ouverts au public.

Quel protocole la nuit en cas d'urgence ?

M. FAHET : 2 professionnels sont en poste la nuit, une aide-soignante et une auxiliaire de vie.

Les situations d'urgence sont traitées en composant le 15 (pompiers et/ou SAMU). Le personnel de nuit peut également solliciter l'une de nos infirmières qui assure une astreinte permanente tous les jours de la semaine de 19h à 7h.

Qu'est-ce que le PASA et comment fonctionne-t'il ?

M. FAHET : Le PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés) est un espace aménagé au sein de l'établissement destiné à accueillir toute la journée des résidents de l'EHPAD atteints de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie neuro-dégénérative et ayant des troubles du comportement modérés.

Le PASA propose des activités individuelles ou collectives avec pour objectif d'offrir un accompagnement spécifique et personnalisé en fonction des besoins des résidents, notamment pour faire diminuer les manifestations de l'humeur et les troubles du comportement.

Comment contacter les familles avant les prochains CVS pour faire remonter les idées et demandes ?

M. FAHET propose que le mail des représentants des familles au CVS soit communiqué à l'ensemble des autres familles pour qu'elles puissent formuler directement leurs demandes ou remarques pour les prochains CVS.

Proposition de mettre en place une boîte, type boîte aux lettres pour faire remonter les événements indésirables.

M. FAHET : Actuellement, les fiches d'événements indésirables sont données par le personnel d'accueil à toute personne qui en fait la demande ; ces fiches sont ensuite systématiquement remontées à la direction.

L'idée d'une boîte aux lettres est retenue et sera mise en œuvre. Cette boîte pourra recueillir les fiches d'événements indésirables mais aussi les suggestions et propositions des familles et des visiteurs (« boîte à idées »).

« L'établissement est triste le dimanche »

M. FAHET précise qu'une animatrice est présente tous les samedis (de 12h à 17h30). Traditionnellement, le dimanche est plutôt un jour réservé aux familles et aux visites des proches.

« Pour les lignes téléphoniques, quelle est la marche à suivre ? »

L'établissement ne gère pas les lignes téléphoniques des résidents. C'est donc aux résidents et aux familles de se rapprocher de l'opérateur de leur choix pour souscrire un abonnement téléphonique.

« Y'a-t'il le wifi dans l'établissement ? »

L'établissement a mis en place il y a quelques semaines un réseau wifi public, destiné aux résidents et aux visiteurs.

Marina l'animatrice demande aux familles leur point de vue et appréciations sur l'EHPAD.

Il y a des dysfonctionnements qui sont récurrents et qu'il faudrait modifier ; de même des améliorations sont à apporter sur la prestation cuisine. Cependant, le personnel de l'EHPAD est compétent et l'établissement bien tenu.

La séance est levée à 19h.

Rieux-Volvestre, le 29 septembre 2022

Le président, M. DEBAQUE Yves